



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Attribution de délégations aux conseillers municipaux et actualisation de la répartition des indemnités aux élus

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;

Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;

Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;

Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2123-20-1 ;

Vu la délibération municipale n°2026/01/AVR/31 en date du 23 avril 2026 portant attribution des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, des indemnités de fonction peuvent également être attribuées aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction mais dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints soit 31 219.20 € ;

Considérant que Monsieur le Maire a fait le choix de déléguer ses fonctions aux conseillers municipaux suivants :

- Michel Terrachon Grimaldi d'Esdra : politiques de prévention et de lutte contre les incivilités environnementales et en matière de déchets ;
- Mathilde Mattei : Politique municipale relative à l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité et actions en faveur du bien-être animal ;
- Philippe Vignoli : gestion et l'animation du vieux port et valorisation du patrimoine culturel ;
- Franck Dassibat : budget participatif et politique associative en faveur de la jeunesse ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la répartition des indemnités alloués aux élus.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité de votants, Monsieur Julien MORGANTI, Monsieur Sylvain FANTI, Madame Marie-Claire POGGI, Madame Allison FIESCHI, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus

Article 1 :

- **Approuve** les indemnités de fonction allouées au maire, aux 13 adjoints et aux 4 conseillers municipaux délégués selon les modalités de répartition de l'enveloppe ci-dessous :

Fonction	Identité	Salaires bruts en euros
Conseiller municipal délégué	Michel Terrachon Grimaldi D'Esdra	400.00
Conseiller municipal délégué	Franck Dassibat	400.00
Conseiller municipal délégué	Mathilde Mattei	400.00
Conseiller municipal délégué	Philippe Vignoli	400.00
Adjoint au maire	François Fabiani	1859.44
Adjoint au maire	Pierre Pieri	1859.44
Adjoint au maire	Josée Natali	1859.44
Adjoint au maire	Antoine Graziani	1859.44
Adjoint au maire	Françoise Filippi	1859.44
Adjoint au maire	Didier Grassi	1859.44
Adjoint au maire	Lauda Guidicelli-Sbraggia	1859.44
Adjoint au maire	Serge Linale	1859.44
Adjoint au maire	Mattea Lacave	1859.44
Adjoint au maire	Paul Tieri	1859.44
Adjoint au maire	Hélène Beretti	1859.44
Adjoint au maire	Pasquale Castellani	1859.44

Adjoint au maire	Emmanuelle de Gentili	1859.44
Maire	Gilles Simeoni	5446.44

Article 2 :

- **Précise** que l'enveloppe et les indemnités évoluent en fonction du point d'indice et de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits concernant ces indemnités seront prévus au budget primitif 2026 chapitre 65 fonction 021.

Article 4 :

- **Modifie** l'article 5 de la délibération n°2026/01/Avril/31 en date du 23 avril 2026 en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 11/10/2026

Signé électroniquement le 09/10/2026

Antoine CRAZIANI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.